

Le Maire, André GERVAIS,

Annexe

Le Secrétaire, OBERSON JF

REÇU EN MAIRIE

LE 28 FEV. 2025

102 DE ONNION

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Réunion du 13 février 2025

AVIS 2025-02-39

2025-02-39 COMMUNE D'ONNION

La collectivité présente pour avis un projet complémentaire de délibération sur le RIFSEEP.

AVIS DU CST :

1/ REPRESENTANTS DU PERSONNEL			2/ REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES		
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
5	1	1	6	0	0
FAVORABLE			FAVORABLE A L'UNANIMITE		

Fait à Annecy, le 18 février 2025

La Présidente du CST,



Anne BLANC

Rappels :

- Le Comité Social Territorial doit être saisi avant la mise en œuvre des projets, ou l'approbation des délibérations par l'organe délibérant. Suivant l'arrêt du Conseil d'Etat N° 143078 du 01/06/1994, l'acte n'ayant pas fait l'objet de cette consultation préalable se trouve entaché d'irrégularité.
- Les collectivités sont tenues d'informer les membres du CST des suites données à leurs avis dans les 2 mois. L'article 93 du décret du 10 mai 2021 prévoit également qu'il appartient aux collectivités de porter à la connaissance de leurs agents les avis du CST, par tout moyen approprié.

CDG 74 - CDG 74 - 44 rue du Goléron - Bâtiment A2 - 74370 ANNECY (PRINGY)

Tél. : 04.50.51.98.50 - adresse courriel du Secrétariat du CST et de la Formation Spécialisée cst@cdg74.fr

Le courrier doit être adressé de manière impersonnelle à Monsieur le Président du CDG 74